



A la fin de leur Assemblée Plénière de mars 2021, les évêques de France écrivent une lettre aux catholiques et s'engagent dans la lutte contre la pédophilie à travers onze résolutions.

Mgr Gosselin était interrogé sur cette Lettre par France 3 le jour de la célébration des Rameaux

`jQuery(function() {{tarteaucitron.job = tarteaucitron.job || []}.push('youtube');});`

« Seigneur, délivre-nous de la tentation de vouloir nous sauver nous-mêmes et sauver notre réputation ; aide-nous à porter solidairement la faute et à rechercher des réponses humbles et concrètes en communion avec tout le Peuple de Dieu »

Pape François, février 2019

Chers frères et chères sœurs,

Depuis l'an 2000 et surtout depuis 2016, tous vous entendez parler d'agressions sexuelles commises par des prêtres à l'encontre d'enfants ou de jeunes. Comme vous, nous avons honte pour notre Église. Vous vous sentez blessés dans votre confiance en elle. Vous continuez vos engagements de foi. Vos réactions sont diverses ! Vous comprenez que les évêques en parlent, réfléchissent à la manière d'accueillir au mieux les personnes victimes et d'agir envers les coupables... Vous avez entendu parler de la Commission indépendante mise en place par les évêques et la Conférence des Religieux et religieuses de l'Église de France (Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, CIASE), confiée à M. Jean-Marc Sauvé et chargée d'enquêter sur ces faits, d'analyser la manière dont ils ont été traités et d'évaluer l'action de l'Église, notamment depuis les années 2000.

Au cours de notre Assemblée ordinaire de fin mars, nous avons pris des décisions importantes que nous voulons ici vous exposer. Elles complètent ou s'articulent avec celles que des diocèses, selon leur histoire et leurs possibilités, ont déjà prises. Un autre rendez-vous sera la remise du rapport de la CIASE à la fin du mois de septembre prochain.

Vous qui lisez ce document, peut-être avez-vous été victime ou témoin de faits d'agression ou de mauvais comportements de la part de clercs, de religieux ou de religieuses. Soyez sûrs de notre détermination à tout faire pour recevoir les témoignages, comprendre ce qui s'est passé, agir pour la justice et mettre en œuvre les mesures de prévention nécessaires. Peut-être, au contraire, n'avez-vous connu que des prêtres qui vous ont donné de la joie et de la confiance et des religieux et religieuses dont l'exemple, présent ou dans votre mémoire, vous réjouit et vous stimule encore.

À vous tous, nous voulons faire part de ce que nous avons appris ces dernières années. Nous vous présenterons ensuite trois séries de décisions importantes et nous vous lancerons un appel.

Ce que nous avons appris

Notre Église n'a pas toujours été une « maison sûre »

Des prêtres et des religieux ont commis des agressions sexuelles sur des mineurs, garçons ou filles. Des prêtres ont abusé de leur position sacramentelle pour exercer une emprise sur des jeunes et parfois leur faire subir des violences sexuelles. Ces faits sont avérés et indéniables. Le rapport de la CIASE nous permettra d'en évaluer l'exacte ampleur et de les situer par rapport à la situation globale de la violence sexuelle sur les mineurs dans notre pays. Mais ces actes ont été trop nombreux pour que nous n'y voyions que la part d'horreur commise par quelques individus pervers. Recensés sur une longue période et dans une population nombreuse, nous devons reconnaître qu'il y a là un fait social qui doit être regardé avec lucidité. Nous devons mobiliser nos forces, nos énergies, notre intelligence et notre volonté, pour créer une culture où de tels drames ne soient plus possibles, pour faire de l'Église « une maison sûre » selon l'expression du Pape François.

Dans les décennies passées, il est arrivé que ces faits soient dénoncés, traités par la justice de notre pays et que leurs auteurs soient sanctionnés par la justice canonique de l'Église. Il est aussi arrivé que ces faits soient connus, portés à la connaissance de certains responsables ecclésiastiques, et qu'ils aient été traités seulement par une admonestation au prêtre mis en cause, une promesse par celui-ci de ne pas recommencer, et un déplacement dans une autre paroisse, avec trop souvent de graves récidives. Il est arrivé aussi que de tels faits ne soient pas connus du tout ni des autorités ecclésiastiques, ni des familles, les enfants victimes n'en parlant pas ou n'ayant pu en parler ou en ayant parlé mais sans être écoutés. La CIASE nous aidera à mieux connaître ces situations diverses.

Un aspect important de ces agressions sexuelles et de ces abus spirituels est qu'ils ont été commis pour une part par des prêtres, des diacres, des religieux ou des membres de communautés qui ont aussi incarné, pour certains, le renouveau de l'Église. Des figures considérées parfois comme exemplaires et inspirantes ont été démasquées. Ce fut pour tous une terrible déception. Des études sont ouvertes, qui devront être prolongées, pour comprendre comment de tels phénomènes ont pu avoir lieu et ne pas être repérés.

La justice de notre pays et la justice canonique doivent être saisies de ces faits graves et inacceptables.

Nous sommes aujourd'hui mieux informés des procédures et nous voulons les mettre en œuvre sans délai. Nous savons que la saisine de la justice, tant civile que canonique, est une obligation et un bienfait nécessaire.

L'ampleur du traumatisme

Nous avons aussi découvert, il faut le reconnaître, l'ampleur du traumatisme vécu par les enfants et les jeunes agressés. Des vies entières ont été bouleversées, rendues compliquées et douloureuses.

Aujourd'hui l'amnésie due au traumatisme, conséquence grave et durable vécue par les personnes victimes et particulièrement les jeunes victimes, est un phénomène connu, étudié et avéré. L'impossibilité de faire mémoire, due à ce phénomène, nous permet de mieux comprendre pourquoi la parole advient parfois très tardivement et douloureusement.

Grâce à des personnes courageuses et des associations, des adultes qui avaient été victimes enfants ou adolescents ont pu révéler leur histoire. Depuis quelques mois, il apparaît aussi que de telles agressions ont pu avoir lieu et peuvent avoir lieu dans toute la société, y compris hélas dans les familles et dans tous les milieux, et notamment là où il y a œuvre d'éducation : la relation éducative peut se transformer en une relation de pouvoir et, alors, s'accompagner d'abus et d'une domination sexuelle.

En termes éthiques, ces agressions sont des actes contraires au commandement « Tu ne tueras pas », car ce sont d'abord des atteintes à la vie dont l'impact ne disparaît pas, et non pas seulement des manquements à la juste relation éducative de la part des adultes. Commis par des prêtres ou des religieux, de qui l'enfant ou le jeune attend légitimement la bienveillance et la bienfaisance du Christ lui-même, la vie de l'Esprit-Saint et le pardon de Dieu, de tels crimes prennent une force particulière, a fortiori lorsqu'ils sont commis dans un cadre sacramentel ou lorsque le prêtre est un ami ou un membre de la famille. Ils peuvent détruire toute la vie, y compris la vie spirituelle. Nous, évêques, reconnaissons que nos prédécesseurs n'ont pas toujours été assez attentifs au sort des enfants agressés. Sans prétendre que nous aurions fait mieux à leur place et en leur temps, l'Évangile que nous prêchons et dont nous essayons de vivre nous enjoint à l'attention aux plus petits. Le Christ, notre Seigneur, nous avertit que le scandale devant Dieu n'est pas la perte de réputation d'une personne ou d'une institution mais le fait de faire tomber, d'abîmer un « petit » et de l'empêcher d'avancer vers la bonté du Père. Nous implorons humblement pardon pour tous les cas d'indifférence ou d'incompréhension dont des responsables ecclésiastiques ont pu faire preuve.

La lumière apportée par le témoignage des personnes victimes

Tous frères et sœurs en Église, nous devons porter attention aux personnes qui ont été victimes de telles agressions. Souvent, nous l'avons dit, elles n'ont pu parler ou, ayant parlé, n'ont pas été écoutées parce que leur agresseur était estimé, voire vénéré, par leurs parents ou leur entourage familial et social, par la communauté chrétienne. Témoigner de ce qu'elles ont subi est extrêmement courageux et exigeant. Ceux et celles qui s'y risquent ont droit à notre admiration et notre gratitude. Dénonçant des faits commis dans l'Église et par des ministres de l'Église, ils et elles rendent à l'Église un immense service : celui de pouvoir faire la lumière sur des ténèbres qui l'habitent et qu'elle transportait sans le savoir ou sans vouloir le reconnaître et regarder cela en face. Désormais, nous pouvons être plus lucides. Cette lumière est un don de Dieu dans sa miséricorde, qui nous appelle tous à la sainteté.

Nous, prêtres et évêques, ordonnés, nous recevons du Christ Pasteur et Serviteur un « pouvoir sacré ». Pour vous, fidèles, qui, avec nous, recevez la grâce de la foi, ce « pouvoir » est source de vie, de consolation, de force, de paix et de liberté intérieure. Or, de ce pouvoir, il est possible d'abuser. Comme tout pouvoir, celui-ci peut servir à exercer une emprise et à établir un rapport de domination. Or, le Christ, dont nous voulons être les serviteurs, est le Seigneur infiniment chaste, infiniment respectueux des personnes en leur liberté la plus intime. Il n'a jamais permis ni supporté que ses disciples prétendent soumettre d'autres hommes ou femmes. À la lumière de ce qui a été mis au jour ces dernières années, nous sommes conscients que les modes d'exercice du ministère sacerdotal et épiscopal et le discours qui les soutient doivent être passés au crible et renouvelés pour

un service plus vrai du Peuple de Dieu.

Le devoir de l'Église entière vis-à-vis des personnes victimes

Les personnes victimes, quel que soit leur âge, à partir du moment où elles ont parlé ont besoin d'avancer dans un chemin d'apaisement et de reconstruction. Il y a là pour nous tous, membres du Corps du Christ, un devoir impérieux lié à l'appartenance commune des victimes et de leurs agresseurs à notre Église. Comme pasteurs, nous sommes responsables d'agir pour contribuer, autant qu'elles le souhaitent, à accompagner sur leur chemin de vie les personnes qui ont été ainsi agressées. Nous sommes conscients aussi que des parents, des frères et sœurs, des familles, des conjoints et des enfants ont souffert. Nous sommes conscients encore que tous nous sommes blessés dans notre foi, notre attachement au Christ, notre confiance dans le sacerdoce apostolique. Comme nous, vous êtes ébranlés, interpellés et avec vous nous souffrons pour l'Église. Dans le même temps, étant membres du Corps du Christ, nous sommes responsables les uns des autres devant Dieu, au sens où chacun répond de tous les autres. Nous sommes en effet donnés les uns aux autres par le Seigneur comme frères et sœurs.

C'est pourquoi, frères et sœurs, les mesures que nous avons à prendre pour que de tels faits ne se reproduisent pas et pour aider les personnes victimes dans leur chemin personnel nous concernent tous. Elles n'auront de sens que si elles sont portées par nous tous. Nous, évêques, y avons travaillé depuis deux ans et demi notamment avec l'aide des groupes de travail mis en place à partir de janvier 2019 par notre Conférence avec la Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF) pour travailler sur la mémoire à garder de ces faits et de la manière dont ceux et celles qui ont été agressés ont pu survivre ; pour développer plus avant les mesures de prévention nécessaires ; pour recenser les étapes à suivre dans le traitement d'une plainte et accompagner les clercs accusés puis, le cas échéant, condamnés ou innocentés ; pour mettre au point le secours financier qui devra être proposé aux personnes victimes afin de les aider dans leur reconstruction quand elles en ont besoin.

Nous remercions vivement les personnes victimes qui ont accepté de travailler avec nous. Patiemment, nous avons appris à nous connaître. Nous remercions aussi les professionnels et experts de la société civile qui nous ont aidés à avancer.

Nous nous sommes placés devant Dieu, scrutant ce qu'il attend de l'Église du Christ. Sa sainteté nous pousse à agir avec humilité mais aussi avec efficacité.

Ces mesures, nous les présenterons à la CIASE pour qu'à la lumière de ses études, elle les évalue et nous indique les ajustements nécessaires.

Nos décisions

Nous avons décidé trois séries de mesures lors de notre Assemblée plénière de mars 2021. Elles s'inscrivent dans une démarche générale destinée à franchir une étape décisive dans la reconnaissance de ces violences et la lutte contre ces abus.

- **Des mesures concernent notre relation avec les personnes victimes:** nous devons et nous voulons les aider, humblement, dans les étapes et les moyens qui leur permettront d'avancer dans leur chemin de vie et de reconstruction.

D'où les décisions de :

- continuer à travailler régulièrement avec les personnes victimes ;
- sensibiliser et former de manière régulière à l'accueil et à l'accompagnement humain et spirituel des personnes victimes d'agressions sexuelles dans l'Église ;
- proposer aux personnes victimes un secours financier qu'une instance d'assistance indépendante sera chargée d'attribuer dans la limite de nos moyens, selon les besoins exprimés par chacune de ces personnes ;
- améliorer la formation initiale et continue des prêtres et de tous les acteurs pastoraux, surtout ceux et celles qui travailleront auprès des jeunes ;
- améliorer nos moyens de suivre et d'accompagner les prêtres coupables dans les différents moments de leur vie ;
- créer un lieu qui gardera vive la mémoire des faits commis et de la manière dont les personnes agressées ont pu vivre cette épreuve. Ce que les personnes victimes demandent le plus est l'assurance que l'Église travaille vraiment pour que de tels drames ne se reproduisent plus. Le lieu mémoriel sera donc aussi un lieu pédagogique pour former les générations futures à la vigilance sur les dérives possibles du pouvoir spirituel ;
- consacrer une journée à la mémoire de ces faits et à la prière pour les personnes victimes, chaque année, le 3ème vendredi de Carême.
- **Des mesures visent au renforcement de nos procédures de justice canonique.** Celles-ci ne dispensent pas du recours à la justice étatique. Nous avons décidé de mettre en place un tribunal pénal au niveau national pour disposer des moyens nécessaires afin d'agir avec une efficacité qui a pu faire défaut jusqu'à présent.
- **Des mesures concernent l'organisation de la Conférence des évêques** et s'ajoutent à celles prises depuis 2016 : nous mettons en place un Service dédié « à la promotion de la vigilance et à la formation à la juste relation pastorale » ainsi qu'un Service national d'écoute.

Notre appel

L'appel que nous vous lançons est double.

1) Soyons tous vigilants et actifs pour faire de notre Église une « maison sûre »

Par la lecture de cette lettre, vous prenez avec nous la mesure du phénomène tel que nous l'avons découvert et compris. Il nous reste à recevoir le rapport de la CIASE. Des victimes parleront au-delà, bien sûr, car le temps de la parole ne peut être identique pour tous.

Le silence, l'indifférence, une déférence non ajustée, ne doivent plus l'emporter sur le devoir d'interpeller voire d'alerter quand est repéré un problème de comportement de la part de qui que ce soit : prêtre, diacre, religieux ou laïc, bénévole ou salarié, animateur ou participant, responsable ou fidèle, homme ou femme. Soyons attentifs autour de nous, acceptons de nous former, surtout dans l'exercice de responsabilités en contact avec des jeunes et des enfants. Soyons vigilants dans les paroisses, communautés, mouvements, les uns vis à vis des autres.

La conversion pastorale de nos diocèses nous offre des occasions de réfléchir sur nos modes de fonctionnement en diocèses, en paroisses, dans nos communautés et mouvements. A tous les niveaux nous devons nous interroger sur les possibilités de dérives, d'emprise, d'abus, de maltraitements voire de violences et vérifier qu'il existe des supervisions, des contrôles, des regards tiers, et la possibilité de la correction fraternelle entre nous.

N'hésitons pas à confier au Seigneur dans la prière ce sujet grave et important. N'oublions pas d'intercéder pour les personnes victimes et de demander le secours de Dieu pour son Église.

2) Aidons les personnes victimes

Au nom de l'unité du Corps que nous formons dans le Christ, nous devons ensemble apporter aux personnes victimes les aides dont elles ont besoin, et mettre en œuvre les différentes mesures ci-dessus exposées, nécessaires pour renouveler en vérité notre Église. Pour financer toutes ces actions de mémoire, de prévention, de soutien, il faut réunir les fonds nécessaires.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas utiliser les dons des fidèles à des fins que ceux-ci n'ont pas choisies. Par exemple, le Denier de l'Église ne sera pas employé à cet usage. Pour permettre à tous les baptisés de manifester leur fraternité et leur solidarité aux personnes victimes dans l'Église catholique, nous constituons un fonds de dotation spécifique qui financera l'ensemble de ces mesures et vérifiera le juste usage des sommes collectées. Nous évêques y contribuerons en premier lieu, à titre personnel. Nous appelons tous ceux d'entre vous qui le voudront bien, à y contribuer également.

Chers frères et chères sœurs, fin septembre prochain, la CIASE remettra son rapport aux évêques et à la Conférence des religieux et religieuses, qui l'ont créée ensemble. Ce sera un moment difficile pour ceux et celles qui ont été victimes de tels crimes. Ce sera pour nous tous, spécialement pour les clercs, pour les religieux et religieuses, un moment délicat.

Comme l'a souligné le Pape François dans sa lettre au Peuple de Dieu d'août 2018, « les abus sexuels, abus de pouvoir et de conscience, commis par un nombre important de clercs et de personnes consacrées (est) un crime qui génère de profondes blessures faites de douleur et d'impuissance, en premier lieu chez les personnes victimes, mais aussi chez leurs proches et dans toute la communauté, qu'elle soit composée de croyants ou d'incroyants.(...) L'ampleur et la gravité des faits exigent que nous réagissions de manière globale et communautaire. S'il est important et nécessaire pour tout chemin de conversion de prendre connaissance de ce qui s'est passé, cela n'est pourtant pas suffisant. Aujourd'hui nous avons à relever le défi en tant que Peuple de Dieu d'assumer la douleur de nos frères blessés dans leur chair et leur esprit. (...) Que l'Esprit Saint nous donne la grâce de la conversion et l'onction intérieure pour pouvoir exprimer, devant ces crimes d'abus, notre compassion et notre décision de lutter avec courage ».

Dans le droit fil de cette invitation du Pape, nous vous avons, dans cette lettre, partagé ce que nous avons découvert et mieux compris et nous vous avons confié nos engagements, nos résolutions. Ils n'ont de sens, ils ne seront efficaces, que s'ils deviennent aussi les vôtres.

Nous vous exprimons notre honte et notre tristesse que ceux qui auraient dû être des pasteurs vous conduisant aux sources vives, aient pu être des dangers-, destructeurs des « petits » confiés par Jésus. Nous renouvelons notre demande de pardon. Si vous n'avez pas été atteints par de tels faits, nous vous demandons de vous tourner avec nous vers ceux et celles qui en ont été victimes. Disons notre commune désolation devant les crimes commis et subis et notre profonde humiliation que des membres du Corps du Christ aient été si peu attentifs et parfois si peu prêts à entendre et à accompagner. Nous nous remettons au Seigneur qui juge et qui guérit et nous acceptons d'avance la lumière crue qui sera jetée sur notre Église. Pleins d'espérance aussi, nous croyons que cette vérité peut servir le renouveau que Dieu veut.

Nous exprimons notre confiance et notre reconnaissance aux prêtres, diacres, consacrés hommes et femmes qui se donnent

chastement pour le service du Royaume de Dieu, pour tous les baptisés qui sont sur le chemin de Vie avec le Christ. Nous rendons grâce pour la confiance que vous nous faites et surtout pour votre foi dans le Seigneur Jésus, qui en notre chair a vaincu la mort.

Les évêques de France
25 mars 2021

[Télécharger la lettre des évêques aux fidèles](#) [Télécharger le dépliant](#)

©2024 - Diocèse d'Angoulême - 24/11/2024 -

<https://charente.catholique.fr/actualites/lettre-des- eveques-de-france-aux-catholiques-sur-la-lutte-contre-la-pedophilie/>